

**COMMISSION ADMINISTRATIVE PARITAIRE
DEPARTEMENTALE**

SEANCE du 16 novembre 2010

La séance est ouverte à 15 heures sous la présidence de Madame l'Inspecteur d'Académie.

Etaient présents :

Représentant l'Administration

Membres titulaires

Madame Brigitte KIEFFER
Monsieur LE ROY
Monsieur Michel CILLARD
Monsieur André REMEUR
Monsieur Hervé QUILLIEN
Monsieur Gérard FERREC
Madame Gisèle TRIBOTTE
Monsieur REY Pascal

Inspecteur d'Académie
Secrétaire Général
I.E.N adjoint au DSDEN
Inspecteur de l'Education nationale, Quimper pré-élémentaire
Inspecteur de l'Education nationale, Quimper Cornouaille
Inspecteur de l'Education nationale, Brest Nord
Attachée principale d'administration (APAENES)
Attaché d'administration (AAENES)

Membres suppléants

Madame KERBIQUET Florence

Inspectrice de l'Education nationale, Quimper Est

Représentant le Personnel

Membres titulaires

Madame Armelle LE COZ
Madame Aline GUYADER
Monsieur Dominique LE BORGNE
Madame Gwendoline ANDRIEUX
Monsieur Hervé FLOC'H

SNUIPP-FSU
SNUIPP-FSU
SNUIPP-FSU
SUD-EDUCATION
SGEN-CFDT

Membres suppléants

Madame MANCHEC Maryvonne
Monsieur LE PAPE Louis
Monsieur CHRISTIEN Jacques
Monsieur POGENT Frédéric
Madame DARE Sophie
Monsieur MALGORN Michel

SNUIPP-FSU
SNUIPP-FSU
SNUIPP-FSU
SUD-EDUCATION
SGEN-CFDT
SGEN-CFDT

Le quorum étant atteint la présidente ouvre la séance.

Avant de passer à l'ordre du jour M. POGENT (SUD-Education) et M. LE BORGNE (SNUIPP-FSU) souhaitent donner lecture de déclarations préalables. (en annexe)

M. FLOC'H (SGEN-CFDT) annonce être en accord avec les déclarations de ses collègues. Il fait observer qu'il n'a pas eu le temps de préparer une déclaration, les documents préparatoires lui étant parvenus tardivement.

Ces déclarations abordent notamment le sujet de la formation des maîtres, initiale et continue, la réforme des retraites, les remplacements.

Madame l'Inspecteur d'Académie informe qu'une réponse écrite, sur certains points, fera suite à la déclaration du SNUIPP-FSU mais elle souhaite passer outre le discours agressif et souhaite qu'administration et représentants des personnels travaillent ensemble sur les réalités départementales.

Elle précise qu'une réflexion est en cours afin d'améliorer le remplacement et que les limites des circonscriptions ne sont pas figées.

Pour ce qui concerne le CDEN, Madame l'Inspecteur d'Académie précise que personne n'est tenu de prendre part au groupe de travail préparatoire dont les horaires de réunion sont mis en cause. Ces temps de concertation sont proposés par l'administration. Les horaires sont un compromis entre des demandes contradictoires : temps scolaire pour le SNUIPP-FSU ; après la journée de travail pour la FCPE.

M. CHRISTIEN (SNUIPP-FSU) demande des documents papier pour chacun des membres titulaires.

M. LE ROY rappelle que les contraintes budgétaires et environnementales imposent des restrictions.

M. FLOC'H (SGEN-CFDT) fait observer que les documents papier tendant à disparaître au profit des transmissions par mèl, il faudra prévoir des prises multiples et des rallonges afin de connecter les ordinateurs portables.

Madame l'Inspecteur d'Académie accueille Mme DARE Sophie, nouvellement nommée suppléante pour le SGEN-CFDT.

Madame la présidente passe ensuite à l'ordre du jour.

- approbation du procès-verbal de la CAPD du 30 juin 2010,
- avancement des instituteurs et professeurs des écoles,
- formation continue : stages année scolaire 2010-2011,
- questions diverses :
 - élections à la commission de réforme
 - regroupement d'un conseil d'école maternelle et d'un conseil d'école élémentaire

M. FLOC'H (SGEN-CFDT) fait remarquer que le délai de transmission des documents est trop court. Il a reçu le procès-verbal du 30 juin 2010 par courrier électronique le 9 novembre 2010 ainsi que les documents de travail de la CAPD du 16 novembre 2010. Cela laisse peu de temps pour les étudier.

Mme TRIBOTTE signale que le PV a été signé tardivement par la secrétaire de séance malgré les relances.

Madame l'Inspecteur d'Académie propose que sans retour du PV signé dans le délai d'un mois, celui-ci sera diffusé non signé.

Approbation du Procès Verbal du 30 juin 2010

Le procès-verbal est approuvé.

Avancement des instituteurs et professeurs des écoles (voir annexe)

M. LE PAPE (SNUIPP-FSU) évoque la situation des personnels dont la note est située hors grille.

M. CILLARD en demande la liste.

M. CILLARD signale une modification de note page 176

MORVAN Philippe : 14,5 au lieu de 18,5

M. CLOAREC précise que cela est sans effet.

Formation continue

M. CILLARD fait observer qu'il existe des écarts entre les demandes et le nombre de personnes retenues. Les tensions budgétaires actuelles contraignent à limiter le nombre.

M. REY présente les 6 dispositifs retenus pour l'année 2010/2011 (cf document transmis).

- **10 A0140094 Préparation à la certification C2i enseignant modules 6474 et 6475**

Le dispositif comprend deux modules obligatoires pour obtenir la certification. Certains enseignants n'étant candidats qu'à un seul module, le service FC les a contactés pour leur rappeler les conditions d'obtention de la certification. Ces enseignants se sont alors positionnés sur les deux modules et toutes les candidatures ont été retenues.

La candidature de Mme CATHELIN s'ajoute à la liste des candidats retenus, Mme BODERE est retenue sur son vœu n°4.

- **10A0140122 Ateliers de pratique linguistique modules 6497 et 6498**

M. REY signale que le module prévu à Brest se déroulera à Brest pour un groupe et à Landerneau pour l'autre.

- **10A0140139 Les arts du mouvement à l'école module 6509**

M. REY signale que Mme LE HIR ne participera pas à la formation.

- **10A0140150 Accueillir et scolariser un élève à besoins spécifiques module 6529**

M. REY précise les 3 groupes définis :

- Troubles du comportement
- Autisme
- Troubles importants des fonctions cognitives et troubles sévères des apprentissages

- **10A0140167 Histoire des nombres (conférence) module 6548**

- **10A0140167 Colloque de l'IREM à Brest (conférence) module 6549**

M. REY signale que le dispositif 10A014016, fléché au PAF 2010-2011 en candidature individuelle", est un dispositif "Public désigné".

M. CILLARD informe sur la formation initiale, l'accueil des M2 et les candidatures au CAFIPEMF.

Mme ANDRIEUX (SUD-Education) demande si, pendant les formations de directeurs, les remplacements seront toujours assurés par les mêmes personnes.

M. REY répond que sauf cas de force majeure, le remplacement des enseignants en formation "Directeur" est assuré par le même BFC pour la durée de la formation, c'est également le cas pour la formation des T1.

M. FLOC'H (SGEN-CFDT) rappelle le souhait de formation de la brigade formation continue concernant l'accueil d'élèves souffrant de handicap.

Madame l'Inspecteur d'Académie précise qu'il est certainement possible de mettre en œuvre une telle formation. Mme BELZON et M. MILET seront sollicités sur cette question.

M. CILLARD fait observer que cette demande remonte de la part de tous les remplaçants, en circonscription et formation continue.

M. FERREC demande si les M2 non inscrits à l'IUFM pourront suivre les stages en responsabilité. La réponse est positive.

Concernant la formation des PE stagiaires, Mme ANDRIEUX (SUD-Education) fait remarquer que certains sont en stage à plus de 50 minutes de leur domicile.

M. CILLARD fait observer que les contraintes des cycles, de la géographie, des classes (ni CP, ni CM2) déterminent le choix des personnels sur les remplacements. L'essentiel est que les stagiaires soient accueillis.

Madame l'Inspecteur d'Académie observe qu'il est encore trop tôt pour tirer des conclusions sur ce dispositif. Il faut attendre la fin de l'année pour avoir le recul nécessaire permettant l'analyse de cette formation. Elle signale que l'Inspection Générale suit la mise en œuvre du nouveau dispositif.

Questions diverses

M. FLOC'H (SGEN-CFDT) fait part des difficultés à joindre le bureau des retraites du rectorat. La mise en place de la réforme incite à de nombreuses demandes de décompte.

M. LE ROY répond que le rectorat sera interrogé sur la nouvelle réglementation.

Mme GUYADER (SNUIPP-FSU) fait part des dysfonctionnements de DT Ulysse notamment pour les personnels des RASED.

M. LE ROY rappelle que l'application fonctionne ; il faut transformer l'ordre de mission en état de frais puis valider pour que le paiement soit effectué. Si des problèmes surviennent, il importe de les signaler rapidement.

M. QUILLIEN précise que les IEN ont accompagné les personnels qui le demandaient pour l'utilisation de l'application.

Monsieur CILLARD énumère les enseignants concernés par une baisse de note :

| | |
|------------------------|------------|
| Mme PORHEL Christine | de 20 à 18 |
| Mme HENNEBEL Ingrid | de 17 à 14 |
| M. LE COZ Jean-Michel | de 17 à 15 |
| M. QUENTEL Marc | de 17 à 16 |
| Mme LEGENDRE Dominique | de 15 à 12 |
| Mme ROUAT Françoise | de 17 à 15 |
| Mme LE GAC Françoise | de 17 à 15 |

Mme ANDRIEUX demande si la note est prise en compte pour le mouvement.

M. CILLARD rappelle que la note est prise en compte pour l'avancement et non pour le mouvement.

▪ **élections à la commission de réforme**

LE SNUIPP-FSU étant majoritaire, Mme MANCHEC Maryvonne et M. LE GOFF Thierry assureront la représentation des enseignants du 1^{er} degré public à la commission de réforme. Mme HAMON Aurélie et M. BARRE Guy sont désignés suppléants.

▪ **regroupement d'un conseil d'école maternelle et d'un conseil d'école élémentaire**

M. CILLARD informe que par manque de volontaire au sein de l'école maternelle pour assurer la direction, le directeur de l'école élémentaire s'est porté volontaire pour assurer l'intérim. Après délibération des deux conseils d'école, le souhait de regroupement a recueilli un avis favorable.

M. CILLARD précise qu'un quart de décharge supplémentaire a été accordé pour le regroupement, ce qui porte la décharge à un temps complet.

ACCORD de la CAPD pour l'année scolaire.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 17 heures 15.

La Présidente,
Brigitte KIEFFER

La secrétaire de séance,
Laurence MERLOT

La secrétaire adjointe,
Maryvonne MANCHEC



Déclaration à la CAPD du Mardi 16 novembre 2010

Madame l'Inspecteur d'Académie,

Cette deuxième CAPD de l'année se tient dans un contexte bien particulier. Le droit à la retraite des personnels de l'Éducation comme de l'ensemble des salariés a été gravement remis en cause par le vote de la loi sur les retraites. Lors des différentes journées de mobilisation, les personnels de l'Éducation se sont majoritairement mis en grève. Les salariés sont descendus par millions dans la rue et la majeure partie de l'opinion reste opposée à cette loi. Le gouvernement dans un véritable déni de démocratie s'est entêté à la faire passer en force au parlement. Dans notre secteur les personnels ouvriers et administratifs travaillant dans les établissements, les femmes nombreuses dans les métiers de l'Éducation, les précaires aux carrières incomplètes mais aussi la plupart des titulaires rentrés tardivement dans le monde du salariat sont directement touchés et devront le plus souvent partir à 65 ou 67 ans ou avoir une pension amputée.

A cela s'ajoute une dégradation sans précédent dans l'Éducation. La poursuite de la Révision Générale des Politiques Publiques, avec 16 000 emplois voués à disparaître dans l'Éducation chaque année entre 2011 et 2013, devient insupportable. Même l'Inspection Générale, dans un rapport tenu secret, mettait en garde le gouvernement. Cette politique « prépare peu l'avenir », avec une dégradation de l'encadrement en collège pour accueillir dans le second degré 25 000 élèves de plus avec 4000 emplois en moins, avec la suppression des emplois de remplaçants, la poursuite de l'asphyxie des RASED, la croissance du nombre de vacataires et l'appel aux étudiants et au néo retraités de l'Éducation.

Chaque établissement compte maintenant aussi des travailleurs pauvres qui, pour 28 h/semaine gagnent moins de 650€/mois. Les personnes sous "contrats uniques d'insertion" (CUI) ne bénéficient d'aucune formation. En cours de contrat, des modifications importantes de tâches ou de lieu d'exercice ne sont pas rares. Elles seront toutes "remerciées" après 24 mois au maximum.

La casse de la formation des enseignants, catastrophique pour les lauréats et les élèves, est le triste emblème de cette politique : des nominations à temps plein dès la 1ère année d'enseignement, un compagnonnage chaotique contesté par la profession et qui ne peut remplacer une formation conséquente, la fin de l'année de formation et des IUFM. Pour continuer à supprimer des postes le gouvernement va provoquer une dégradation voire une crise majeure du système éducatif déjà visible dans la baisse de 25 % en moyenne des inscrits aux prochaines sessions des concours.

A ce titre nous rappelons notre demande du maintien de tous les stagiaires à mi-service.

Même le syndicat des inspecteurs d'Académie (le SIA) dans un communiqué daté du 31 octobre 2010 s'interroge sur ces réformes :

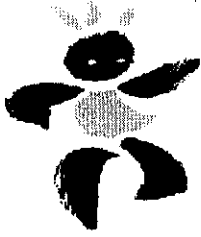
«Les élèves sont-ils encore au centre du système éducatif ?

La nouvelle réforme de la formation des maîtres a oublié les élèves ! En plus d'avoir dans certaines disciplines un enseignant débutant non formé, qui apprend en marchant, surchargé et peut-être épuisé au fil de l'année, certaines classes pourront voir défiler différents profils de professeurs : titulaires sur zone de remplacement (TZR), contractuels ou vacataires.... Elles auront peut-être même un étudiant en deuxième année de Master encore moins préparé que leur enseignant stagiaire. Certes la continuité du service public sera sauvée, mais que dire de la qualité de l'enseignement dispensé aux élèves ? »

et rajoute :

« On ne peut réduire les réformes au seul objectif de la diminution de la dette de l'État. S'il est dans notre Ministère un seul facteur commun, c'est l'élève. C'est lui qui fera la société de demain. D'ailleurs, l'actualité nous le rappelle. L'engagement des lycéens dans le mouvement social d'aujourd'hui n'est que l'expression d'un malaise qui les touche également : celui de l'inquiétude face à une série de mesures prises sans concertation dont ils perçoivent les effets pour demain et pour eux. »

Pour Sud éducation, la poursuite de cette politique renforcé le creusement des inégalités par l'école elle-même. Comme la casse des services publics fragilise l'accès aux droits pour les populations les plus fragiles, la casse de l'École Publique a comme premières victimes une majorité d'enfants des classes populaires. Ceux qui opèrent de telles coupes budgétaires n'ignorent rien de cela.



CAPD MARDI 16 novembre 2010

SNUipp-FSU

113 route de Pont- l'Abbé
29000 QUIMPER
02 98 53 76 77
Snu29@snuipp.fr

Les élus SNUipp sont présents aujourd'hui à cette CAPD alors même que le manque de documents papiers n'a pas permis d'effectuer le travail de commissaire paritaire dans de bonnes conditions, et que le remplacement des élus paritaires s'effectue difficilement.

Le SNUipp dénonce fermement ces attaques au paritarisme et réclame de pouvoir disposer de documents papiers en nombre égal au nombre de titulaires et ce dans un délai suffisamment important afin de pouvoir vérifier les situations que les collègues soumettent aux élus paritaires.

Au-delà du symbole le SNUipp y voit des atteintes au travail des élus syndicaux dans les commissions paritaires CAPD et CTPD.

Atteintes au travail des élus syndicaux encore par l'incertitude du remplacement des membres titulaires dans leur classe, et ce jusqu'au dernier moment, ne leur permettant pas de ce fait de préparer cette CAPD, et faisant porter le poids de leur absence sur les collègues de l'école dont les classes comportent des effectifs déjà importants.

C'est inadmissible.

De même, en ce qui concerne la tenue du CDEN, le travail des délégués se trouve compliqué par le choix des dates et horaires des réunions de préparation et tenue de ce dernier en fin de journée.

Le SNUipp demande que le travail des élus et délégués aux différentes instances de concertation soit respecté et que les conditions de leur préparation et de leur organisation leur permettent d'y participer de manière satisfaisante.

Si cette CAPD évoque la situation des personnels et notamment les promotions et l'attribution de stages de formation continue, nous ne pouvons passer sous silence les graves attaques dont le service public d'éducation fait l'objet :

La formation initiale ou ce qu'il en reste : les PES bilingues ont pris leur fonction en responsabilité dès la rentrée, dans des conditions d'exercice difficiles aggravées encore par un emploi du temps ne leur permettant pas d'avoir du recul sur leurs pratiques. Prochainement, ce sont les stagiaires monolingues qui vont se retrouver en responsabilité dans des classes. Pour ce faire, on déplace des brigades ou titulaires de zone, à la plus grande surprise des équipes d'école...et des parents d'élèves. Une concertation en amont sur le choix des lieux supports de stages, avec publication de critères clairs, aurait permis une meilleure articulation entre les différents acteurs.

La formation continue ou ce qu'il en reste : là encore la disparition programmée des IUFM et la déconnection des formations initiale et continue ne permettent pas de proposer une offre de formation ambitieuse à hauteur des attentes des personnels. Entre les candidats à des stages qui n'auront pas lieu et ceux qui n'ont pu être retenus à des stages, ce sont plus de 170 enseignants qui n'obtiennent pas satisfaction, et ce ne sont pas les 18 heures de formation en circonscription, le plus

souvent le mercredi, qui permettront aux enseignants de prendre le temps du recul nécessaire à la confrontation de leurs pratiques ou d'en intégrer de nouvelles.

Tant initiale que continue la formation des enseignants doit être préservée, car pour le SNUipp, enseigner est un métier qui s'apprend.

La prise en charge des élèves en difficulté ou ce qu'il en reste : il ne suffit pas de décréter l'intégration pour qu'elle se réalise ! Cela nécessite des moyens humains. Moyens humains pour intégrer des enfants en situation de handicap, avec des personnels formés et titularisés, à hauteur des besoins exprimés et reconnus par la MDPH. A ce titre le SNUipp dénonce fermement l'attitude de la préfecture qui a gelé les contrats des AVS.

Le SNUipp dénonce depuis déjà de nombreuses années le manque de moyens et l'absence de possibilité de départ en formation CAPASH. Le résultat est qu'il y a de jeunes enseignants non formés dans des classes d'inclusion scolaire qui font face à des situations particulièrement difficiles. Les réseaux d'aide sont incomplets dans de nombreux endroits ; là encore c'est la difficulté scolaire qui ne trouve de solution qu'à minima.

Certes il y a 22 professeurs des écoles qui bénéficieront d'un stage en formation continue pour l'accueil d'élèves à besoins spécifiques, mais ils sont à mettre en rapport avec les 115 refus de stages en ce qui concerne l'aide personnalisée, les PPS ou la dyspraxie.

Le traitement de la difficulté scolaire mérite mieux que des demi-mesures et donc d'autres moyens pour une autre ambition.

Enfin, en ce qui concerne l'avancement des instituteurs et professeurs des écoles, le SNUipp n'a jamais cessé de dénoncer un système particulièrement injuste.

Nous avons relevé un certain nombre de notes de collègues qui se retrouvent hors grille départementale ; nous vous demanderons de clarifier la situation de chacun de ces collègues.

Le SNUipp rappelle son exigence de la promotion de tous au rythme le plus rapide et ce dans la plus grande transparence.

Aujourd'hui les choix budgétaires réalisés à tous les niveaux de décision ne permettent plus aux enseignants de mener à bien leur mission dans de bonnes conditions. On assiste à une casse organisée et programmée du service public d'éducation.

Pour le SNUipp la défense de l'Ecole Publique passe par le respect et la défense de ses personnels et par des conditions d'exercice de travail optimum, au service des enfants et de leurs familles.

AVANCEMENT INSTITUTEURS - 2010-2011

| | | Choix promus : 3/10ème des promouvables | | | | Mi-choix promus : 5/7ème des promouvables | | | | Ancienneté | | | TOTAL |
|--------|--------------|--|-----------|-------------------------------|--------|--|-----------|-------------------------------|--------|------------|-------|-------|-------|
| | | Nbe | Décimales | promus supplém entaires | Promus | Nbe | Décimales | promus supplém entaires | Promus | Nbe | Diff. | Total | |
| 6 | Promouvables | 1 | 0,30 | | | 0 | 0,00 | | | 0 | | | 0 |
| | Promus | 0 | | | 0 | 0 | | 0 | 0 | 0 | | | |
| 7 | Promouvables | | | | | | | | | | | | 0 |
| | Promus | | | | | | | | | | | | |
| 8 | Promouvables | | | | | | | | | | | | 0 |
| | Promus | | | | | | | | | | | | |
| 9 | Promouvables | 2 | 0,60 | | | 1 | 0,71 | | | 0 | | | 2 |
| | Promus | 0 | | | 1 | 0 | | 1 | 0 | 0 | | | |
| 10 | Promouvables | 3 | 0,90 | | | 7 | 0,00 | | | 6 | | | 9 |
| | Promus | 0 | | | 1 | 5 | | 5 | 3 | 3 | | | |
| 11 | Promouvables | 7 | 0,10 | | | 8 | 0,71 | | | 4 | | | 9 |
| | Promus | 2 | | | 2 | 5 | | 6 | 1 | 1 | | | |
| Décim. | | 1,90 | | Promus : | 4 | Décim. | 1,42 | Promus : | 12 | | | 4 | 20 |

| | |
|--|------|
| Solde décimales 2009-2010 | 0,68 |
| Décimales (Restes) 2010/2011 | 3,32 |
| Promouvables supplémentaires 2010/2011 | 4,00 |
| Promus supplémentaires 2010/2011 | 4 |
| Solde décimales pour 2011-2012 | 0,00 |

| Promus supplémentaires | Ech. | Mode | Page |
|------------------------|------|------|------|
| Piriou Françoise | | MC | 2 |
| Le Cossec Monique | | CH | 2 |
| Dupeyron Frédérique | | CH | 3 |
| Redou Sylviane | | MC | 6 |

AVANCEMENT PE - 2010-2011

| | | Grand-choix promus : 3/10ème des promouvables | | | | Choix promus : 5/7ème des promouvables | | | | Ancienneté | | | TOTAL |
|--------|--------------|--|-----------|-------------------------------|--------|---|-----------|-------------------------------|--------|------------|-------|-------|-------|
| | | Nbe | Décimales | promus supplém entaires | Promus | Nbe | Décimales | promus supplém entaires | Promus | Nbe | Diff. | Total | |
| 4 | Promouvables | | | | | | | | | 63 | | | 63 |
| | Promus | | | | | | | | | 63 | | 63 | |
| 5 | Promouvables | 87 | 0,10 | | | | | | | 83 | | | 84 |
| | Promus | 26 | | | 26 | | | | 58 | 58 | | | |
| 6 | Promouvables | 111 | 0,30 | | | 88 | 0,86 | | | 68 | | | 127 |
| | Promus | 33 | | | 34 | 62 | | 63 | 30 | 30 | | | |
| 7 | Promouvables | 147 | 0,10 | | | 113 | 0,71 | | | 105 | | | 156 |
| | Promus | 44 | | | 44 | 80 | | 81 | 31 | 31 | | | |
| 8 | Promouvables | 186 | 0,80 | | | 126 | 0,00 | | | 107 | | | 184 |
| | Promus | 55 | | | 56 | 90 | | 90 | 38 | 38 | | | |
| 9 | Promouvables | 204 | 0,20 | | | 132 | 0,29 | | | 101 | | | 180 |
| | Promus | 61 | | | 61 | 94 | | 94 | 25 | 25 | | | |
| 10 | Promouvables | 115 | 0,50 | | | 63 | 0,00 | | | 23 | | | 103 |
| | Promus | 34 | | | 35 | 45 | | 45 | 23 | 23 | | | |
| 11 | Promouvables | 80 | 0,00 | | | 32 | 0,86 | | | 9 | | | 96 |
| | Promus | 24 | | | 24 | 22 | | 23 | 9 | 9 | | | |
| Décim. | | 2,00 | | Promus : | 280 | Décim. | 2,72 | Promus : | 396 | | | 277 | 953 |

| | |
|--|------|
| Solde décimales 2009/2010 | 1,74 |
| Décimales (Restes) 2010/2011 | 4,72 |
| Promouvables supplémentaires 2010/2011 | 6,46 |
| Promus supplémentaires 2010/2011 | 6 |
| Solde décimales pour 2011-2012 | 0,46 |

| Promus supplémentaires | Ech. | Mode | Page |
|-------------------------|------|------|------|
| Bernard Mélanie | | GC | 39 |
| Morvan Violaine | | CH | 51 |
| Lanfranchi Sophie | | CH | 82 |
| Paul Nathalie | | GC | 110 |
| Château Marie-Françoise | | GC | 218 |
| Malgorn Michel | | CH | 257 |